

DECISION N° /D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU

PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES APPELS D'OFFRES EN PROCEDURE D'URGENCE SUIVANTS :

- N°040/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
- N°041/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant du Centre d'Accueil de Kribi.

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,

Vu la Constitution ;
 Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la Lettre Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2025 ;
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°040/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi ;
 Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°041/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant du Centre d'Accueil de Kribi ;
 Vu les propositions d'attribution des consultations datées du 24 septembre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
 Considérant la nécessité de service,

D E C I D E :

Article 1^{er}– Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats de ces consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°040/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement au Centre d'Accueil de Kribi	Centre d'Accueil de Kribi (Hôtel Océan)	ETABLISSEMENT ENGINEERING PROVIDER, BP: 34743 Yaoundé	29 082 094	11 mois
2	N°041/AONO/MINTOUL/CIPM/2025 du 20 août 2025 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant du Centre d'Accueil de Kribi			24 192 844	09 mois

Article 2. La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 26 Septembre 2025

LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS

Ampliation :

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.